



Pour mieux informer la population sur ses droits et afin de promouvoir la justice pour les couches les plus vulnérables, le ministère de la justice a été appuyé par le PNUD pour l'installation des cliniques juridiques dans 5 (cinq) centres depuis 2007, à savoir Antananarivo, Mananjary, Manakara, Farafangana et Tolagnaro. Cette année 2012, [une sixième clinique a été instaurée à Toliara dont le lancement a eu lieu le 24 août 2012.](#)



Les cliniques juridiques sont des structures externalisées du Ministère de la Justice et mises en œuvre par des associations, instaurées au niveau communautaire permettant l'accès des plus démunis et des plus vulnérables à un mécanisme habilité à résoudre leurs problèmes par le biais de la conciliation. Elles servent comme mode alternatif de résolution des conflits, ou d'une orientation assistée en vue de la saisine des services publics compétents.



Le PNUD appuie le Ministère de la Justice et le Ministère de la Population et des affaires sociales, dans une approche novatrice, qui permet de joindre la prise en charge juridique à la prise en charge psychosociale des victimes de violations des droits de l'homme, au sein de la clinique juridique; qui devient ainsi une clinique juridique et un centre d'écoute. Album de photos souvenirs.

Photos : Andry RAKOTONIRAINY – www.madagate.com



















Photos : Andry RAKOTONIRAINY – www.madagate.com